



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19/12/2019

ID : 063-200071199-20191217-CCPL_2019_169-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 10 décembre 2019
Date d'affichage : 10 décembre 2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Annie HABRIAL (suppléant de Bertrand HANOTEAU), Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE,

Absents représentés

Éric GOLD, Bertrand HANOTEAU, Pascal LABBE.

Absents :

Josette BREYSSE, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude PAPUT.

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRENET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-169 : AIDE A DOMICILE : MODIFICATION DES STATUTS DU SIASD DE LEZOUX

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Suite à une observation des services de la Préfecture du Puy-de-Dôme, une nouvelle modification des statuts du SIASD de Lezoux sera nécessaire pour entériner l'adhésion de la commune de Saint-André-le-Coq.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour demander l'adhésion de la Commune de Saint-André-le-Coq.

Vu la compétence Aide à domicile de la communauté de communes Plaine Limagne,

Il est demandé que le périmètre de la CCPL au sein du SIASD de Lezoux soit étendu à la commune de Saint-André-le-Coq.

Concernant le SIAD de Puy-Guillaume, la demande de retrait de la commune de Saint-André-le-Coq sera traitée dans le cadre de la dissolution du SIAD projetée à la date du 31/12/2019. Si le calendrier de la dissolution n'est pas respecté, il sera demandé au SIAD de Puy-Guillaume de prévoir une réduction du périmètre d'intervention de la CCPL avec le retrait de la Commune de Saint-André-le-Coq, au titre de sa compétence « Aide à domicile ».

Une nouvelle modification des statuts du SIASD de Lezoux est inscrite à l'ordre du jour du Conseil syndical du 19/12/19. Le conseil communautaire devra alors valider cette nouvelle modification statutaire.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de demander l'extension du périmètre de la CCPL à la commune de Saint-André-le-Coq au SIASD de Lezoux,
- de demander la réduction du périmètre de la CCPL avec le retrait de la commune de Saint-André-le-Coq au SIAD de Puy-Guillaume.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 19/12/2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

